



Comité National de la Biodiversité

Commission spécialisée

"Connaissance de la biodiversité, système d'information, diffusion et éducation "

19 mars 2019

Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion :

- pour l'Administration : Fabienne Allag-Dhuisme, vice-présidente du CNB, Pierre Dubreuil, préfiguration de l'Office National de la Biodiversité, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à l'écologie auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, Thierry Vatin, directeur de l'Eau et de la Biodiversité, Christophe Aubel, directeur de l'Agence Française de la Biodiversité, Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz, directrice des affaires européennes et internationales, Marc Strauss, directeur du projet coordination et pilotage des grands événements internationaux
- pour la CFDT : Magali Perex

1 - Introduction et retour sur la dernière session (*Dominique RICHARD, pilote, et Blanche GOMEZ, copilote*)

Il est indiqué que le Schéma National des Données sur le Milieu Marin est plus avancé que celui sur la biodiversité. Le CNB sera amené à donner un avis formel sur celui-ci après une lecture croisée des enjeux aquatiques et biodiversité par la commission.

2 - Outils de recueil et diffusion de données naturalistes : présentation du dispositif Faune France (*Philippe Jourde - LPO*)

Il est indiqué que ce portail d'infos naturalistes et faunistiques a vocation à remédier à l'hétérogénéité des pratiques dues à un manque de coordination supranationale des collectes de données naturalistes. Ce dispositif devrait permettre d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie.

Lancé en 2015 et inauguré le 1er juillet 2017, ce dispositif entre actuellement dans sa deuxième phase de développement (2019-2021). L'objectif est d'obtenir des données sur l'ensemble du territoire y compris en mer (oiseaux et mammifères marins) et en outremer (Mayotte et la Nouvelle Calédonie). Ainsi, l'idée est d'obtenir la meilleure solution nationale alors qu'actuellement les différents Faunes France alimentent les SINP (Systèmes d'information sur la Nature et les paysages) locaux.

3 - Séance de travail : Vers la préparation d'un avis du CNB plénier sur le Système d'information sur la biodiversité (SIB)

♦ Présentation de l'état d'avancement du SIB *(DEB-Jean-Jacques Richard)*

Il est indiqué que jusqu'à présent, il existait 25 Systèmes d'Information (SI) métier et que l'objectif était de vérifier s'ils étaient pertinents.

Il est rappelé qu'un système n'est pas un schéma des données organisationnelles opérationnel. Ainsi, alors que la SINP regroupe des données, la loi biodiversité oblige à aller plus loin dans le partage de données d'observation en y ajoutant des données de gestion, de recherche et de police de l'environnement notamment via des rencontres avec les PSI (Pôles Support Informatique).

Le référentiel technique consiste en un protocole de récolte des données et à une classification du format de la donnée.

Nature France a été déposée en tant que marque pour assurer une visibilité au grand public via les documents de synthèse entièrement accessible en ligne en adoptant une identité visuelle particulière. Au sein de cet ensemble, EauFrance a déjà été refondu en 2018 et MarinFrance va sortir en avril/mai 2019.

Le SIB accompagne les SI vers une convergence mais il n'interfère pas dans leurs gouvernances. Il est positionné de façon privilégiée sur les SI transversaux.

Un intervenant souligne les difficultés posées par l'absence d'accès aux statistiques agricoles alors que celles-ci ont un impact sur la biodiversité.

♦ Le Schéma National des Données sur la Biodiversité du SIB *(AFB- François Hissel)*

Le Schéma National des Données est à l'usage des acteurs publics.

En effet, les trois documents fondateurs de celui-ci sont :

- la charte car les acteurs privés ne sont pas régis par un arrêté,
- les SI métiers qui complètent cette charte,
- et le référentiel de labellisation dont le respect conditionne l'obtention d'aides des Agences de l'Eau et de l'AFB.

Au premier semestre 2019 aura lieu une consultation des établissements publics sur le SNB bien que le référentiel ne soit pas encore fait. Les propositions des Agences de l'eau ainsi que des associations seront dévoilées lors du prochain conseil d'administration de l'AFB et un séminaire aura lieu afin de reconnaître la qualité des données des contributeurs.

La valorisation des données ainsi collectées se fera via l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) et NatureFrance.

L'UMS Patrinat va gérer la coordination technique.

Un intervenant fait remarquer le danger lié à l'absence de conseil scientifique et technique dans le SI "Eaux et milieux marins".

L'enjeu de données publiques est surtout valable pour le SINP, Natura 2000 ou autres sont déjà pratiquement des systèmes d'informations de l'État.

L'axe 5 et notamment l'action 74 du plan biodiversité comporte deux mesures : d'une part la mise en place d'un observatoire de la biodiversité agricole, d'autre part, le programme 65 millions d'observateurs.

Il y a un travail en cours sur le codage des données afin de les faire coïncider avec un cahier des charges pour les sciences participatives au sujet de la biodiversité. Une étude de faisabilité, réalisée par l'AFB, est en cours. Il y aura besoin d'un rapportage de ce sujet dans le cadre des DCE, DCSMM et IQE (Indice de qualité écologique).

Il est observé qu'il y a un chevauchement du SIB dès qu'il y a un monitoring et un inventaire.

- **Le système 65 millions d'observateurs** est un système des collectes de données.

Il apparaît qu'il faut un protocole commun stabilisé de collecte de données protocolées en masse pour qu'il soit compatible avec le système d'exploitation.

Au niveau de l'état d'avancement, plusieurs propositions d'actions sont en cours. Dans 15 jours il y aura tout d'abord un challenge réseau scientifique et technique. Il consistera en la mise en commun d'un réseau avec la preuve de concept sur 48 heures. Le but sera d'y intégrer les sciences participatives. La DEB y sera représentée par Romain Julliard. L'objectif est de réfléchir à la mise à jour des données une fois récoltées.

La commission demande à ce qu'on lui communique la fiche de suivi des actions 74,75 et 76.

Un intervenant s'interroge sur l'intégration ou non dans le programme 65 millions d'observateurs de l'azote et du carbone.

- **Concernant l'observatoire de la biodiversité agricole**, il est piloté par le ministère de l'Agriculture, le muséum d'histoire naturelle, l'APCA ...et il cumule des données depuis 2011 et le grenelle de l'environnement, notamment sur les papillons, les vers de terre, les pollinisateurs, les vertébrés/invertébrés...

Son objectif est la sensibilisation à la biodiversité et à la recherche.

En 2017, il a connu un pic d'activité et de communication avec 600 parcelles d'expérimentation, de démonstration et d'enseignement agricole atteinte. Ce nombre devrait être multiplié par deux d'ici 2020 avec 44 sites de démonstration pour 26 actuellement.. Ce développement des aires d'enseignements agricoles aura peut être lieu en lien avec l'INRA.

La FNSEA indique qu'elle contribuera peut-être au nombre de parcelles alloué.

Un intervenant fait remarquer l'impossibilité d'obtenir des données globalisées des pratiques agricoles.

Il est indiqué en retour que l'OAB va contribuer, avec un groupe d'agriculteurs, à créer des indicateurs agricoles, notamment via les liens forts qu'elle entretient avec les lycées agricoles.

En effet, les deux tiers des indicateurs agricoles présents dans l'ONB ne sont pas suffisants. Les RMT biodiversité/agriculture serviront à réaffirmer le lien entre recherche et formation.

Un travail sur les retours de 65 millions de consommateurs aux agriculteurs va être mené.

24% des 600 agriculteurs impliqués dans ce processus sont en agriculture biologique. Il peut être intéressant de faire une analyse sociologique des profils des agriculteurs qui entrent dans le processus car ils font majoritairement une transition vers le bio ou ils sont déjà bio ce qui fausse un peu la donne.

Un travail doit également être fait sur les indicateurs d'accompagnement à adopter dans cette démarche.

Des journées nationales seront organisées pour mettre en valeur les sites de démonstration, adopter une session de protocole et restituer les résultats obtenus.

De ce point de vue, la charte est une labellisation morale alors que le label est la version techno du même procédé.

♦ **Discussion sur les points devant faire l'objet de recommandations dans le cadre de l'avis du CNB plénier** (pilotée par Dominique Richard et Blanche Gomez)

IPBES : le rapport 2019 sera dévoilé entre le 29 avril et le 4 mai. La FRB a travaillé sur le rapport 2018 Europe/Asie centrale pour en proposer un condensé avec des propositions de recommandations. Il est proposé à la commission de formuler un avis sur ces recommandations avant le 29 avril, davantage en termes d'orientations sur les politiques publiques et de lien avec le Plan Biodiversité, qu'en termes d'analyse des recommandations scientifiques. L'approbation éventuelle du CNB porterait sur un programme d'actions à venir dans le cadre de la COP 15, notamment via les Recommandations Nationales 06 (RN06) faites selon les objectifs d'Aïchi. L'idée serait de communiquer au moment de la sortie du rapport même si les éléments seront étudiés lors du bureau du CNB le 21 mai avant présentation au CNB plénier de juin.

Un intervenant souligne qu'il serait bon de s'inscrire dans le même calendrier que celui du Grand Débat afin d'assurer un maximum d'écho médiatique à l'avis de la commission.

L'administration indique que 100 scientifiques ont travaillé sur le rapport 2018 de l'IPBES et qu'il a nécessité 900 milles euros de la part de l'AFB. Il lui paraît donc difficile de n'avoir qu'un indicateur pour mesurer la décroissance de la biodiversité. Ce serait d'autant plus imprécis que l'outremer n'est pas pris en compte par ce rapport.

La FRB souligne que la France est très reconnue sur le sujet biodiversité d'où l'intérêt, si le CNB se saisit de ce rapport, de choisir des messages clés pertinents.

Un intervenant s'interroge sur l'institution à laquelle le CNB adressera ses recommandations. Est-ce quelles seront adressées au président de la République?

Il est affirmé que rester dans les pas de l'IPBES permettrait de ne pas perdre en cohérence des politiques publiques et d'obtenir, dans les deux ans qui nous restent, un engagement des états à la COP 15 du CDB comme pour le cas de l'Accord de Paris.